



Le 18 juin 2019, se tenait le premier CHSCT de réseau DGA de la mandature. La CFDT en a profité pour aborder les sujets suivants : la disparition des CHSCT, les nouvelles mesures relatives aux frais de missions, le traitement souvent secondaire des questions de Santé et Sécurité au Travail, le maintien des pompiers de Paris à Biscarosse, la présence éventuelle de cadmium dans les centres, le cas particulier des travailleurs isolés et la saturation du guichet unique ministériel pour les dépôts de dossiers relatifs à l'amiante.

CHSCT  
DGA

## Avenir des CHSCT, cadmium, pompiers, travailleurs isolés, amiante, missions ... Au boulot !

Ce 18 juin 2019 se tenait le premier CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de Travail) de réseau de la DGA de la mandature 2019-2023.

Depuis les élections de 2018, la CFDT est la 1<sup>ère</sup> organisation syndicale représentative dans cette instance et a obtenu 3 des 7 sièges, une organisation syndicale n'ayant pas désigné de représentant pour participer à cette instance ! Merci donc de votre confiance.

### PROPOS LIMINAIRES

La **CFDT** a encore une fois affirmé son opposition à la **disparition possible des CHSCT** par fusion avec les CT (Comités Techniques) imposée dans la Loi de la Transformation de la fonction Publique. La **CFDT** a rappelé l'importance et le rôle de cette instance au plus près des personnels.

La **CFDT** a aussi demandé, suite à la présentation de la procédure mise en œuvre à DGA/EV quant à la présence de cadmium dans les connecteurs utilisés sur les avions d'essais, quelle démarche a été utilisée pour interpellier les centres quant à la présence éventuelle de tels connecteurs sur les matériels testés, les moyens d'essais où l'outillage utilisé.

La **CFDT** a aussi interpellé le président, l'IGA Laurensou, sur la priorité donnée dans les centres aux questions de SST (Santé et Sécurité au Travail) en prenant pour exemple l'interdiction récente d'utiliser les dispositifs DATI (Dispositif d'Assistance au Travailleur Isolé) en raison de risque potentiel quant à la sécurité de Défense. La sécurité de Défense c'est bien, mais la sécurité des personnes,

c'est bien aussi... La **CFDT** regrette qu'elle soit souvent reléguée au second plan.

La **CFDT** est intervenue pour interpellier la direction sur la saturation de l'adresse fonctionnelle récemment ouverte par la DRHMD pour recevoir les demandes d'indemnisation des personnels qui ont travaillé en présence d'amiante. Cette saturation risque d'allonger la durée de traitement des dossiers qui par ailleurs été déjà assez longue !

Enfin, la **CFDT** est intervenue pour dénoncer les récentes mesures d'économie prises par les centres quant à l'indemnisation des frais de missions. Pour la **CFDT**, ces mesures sont hors-la-loi et la réglementation n'a pas changé sur le sujet.

Les autres organisations syndicales ont aussi toutes déploré le projet de fusion des CT et des CHSCT et aussi souligné les sujets d'intérêt suivants : effectifs du métier Prévention, climat interne, utilisation d'applications informatiques souvent pas encore mures, disparition du SPAC. Les réponses de l'administration sont présentées ci-après :

### AVENIR DES CHSCT

L'IGA Laurensou rappelle l'attachement du Délégué aux CHSCT actuels, au regard des risques rencontrés dans nos centres. Il souligne que la ministre elle-même a indiqué qu'elle est favorable au maintien des instances si l'activité le nécessite.

**La CFDT ne se contentera pas de ces propos rassurants. L'avenir proche va préciser les choses en matière d'organisation de la prévention dans la fonction publique. Nous demandons à la DGA de peser pour le maintien**



des CHSCT locaux et spéciaux des sites DGA au regard des risques. Que deviendra la prévention si la gestion des risques était renvoyée au Comité Technique de Base de Défense alors que le président ne serait ni responsable pénalement ni responsable des moyens ?

## CADMIUM

Le sujet a été abordé en mars lors d'un GT DT (Groupe de Travail de la Direction Technique) où le directeur de DGA/EV a présenté les mesures prises localement pour assurer la santé des personnels lors du travail en présence de connecteurs cadmiés.

Lors de cette présentation, la **CFDT** avait constaté que les connecteurs présentés ressemblaient à ceux que l'on peut trouver sur des équipements testés dans nos centres ou qui sont présents sur nos installations d'essais.

La question a donc été posée de comment s'assurer que de tels connecteurs sont présents/absents de nos centres. Et en cas de présence effective, de comment traiter le risque puisqu'il s'agit d'un CMR (Cancérigène Mutagène et Reprotoxique) reconnu.

L'IGA Laurensou signale que la décision a été prise de laisser la DT (Direction Technique) traiter ce sujet et attend les retours de la démarche entreprise par la DT.

**La CFDT ne connaît pas la démarche entreprise par la DT pour traiter ce sujet. Quoiqu'il en soit nous aurions préféré que les suites soient observées par le CHSCT DGA au travers d'indicateurs que les centres auraient dû communiquer. Sans cela il est fort probable que cela dure dans le temps.**

## POMPIERS À BISCAROSSE

L'IGA rappelle que la décision avait été prise par la BSPP de retirer la brigade landaise d'ici 2020/2021. Il souligne l'importance que la DGA donne à sa présence à DGA/EM Landes. Il indique qu'aujourd'hui le plan de mission de la brigade est en cours de rédaction et donc qu'à court terme il n'y a pas d'inquiétude.

**La CFDT prend note mais demande une vigilance sur le sujet au regard de la nature de l'activité réalisée.**

## INDEMNISATION AMIANTE

La DGA nous indique être au courant de la saturation du guichet mais nous rassure quant aux suites données aux dossiers des agents. La DRH connaît les dossiers déposés par les personnels de la DGA et assure être réactive pour répondre aux questions posées par la DRH-MD en cas de besoin de la DGA pour reconstituer la carrière de l'agent.

**La CFDT souhaite toutefois que la DGA monte au créneau pour régler cette saturation du guichet unique seul à pouvoir instruire le dossier de reconnaissance des agents et suive au plus près les dossiers déposés par ses agents.**

Une autre organisation demande où en est la demande d'inscription de DGA/EP à l'arrêté ministériel permettant une reconnaissance de l'activité en présence d'amiante et donc que l'agent puisse bénéficier de l'ACAATA (Allocation de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante).

La DGA indique que la première démarche entreprise pour obtenir l'inscription s'est soldée par un échec et qu'une deuxième tentative est en cours pour laquelle nous n'avons toujours pas de décision prise.

**La CFDT demande cette reconnaissance au plus tôt pour les agents.**

## INDEMNISATION MISSIONS

La DGA a récemment pris de nouvelles mesures côté remboursement des frais de missions. La **CFDT** a demandé des explications et a dénoncé des déclinaisons différentes dans les centres.

L'IGA Laurensou nous explique qu'une augmentation notable des frais de missions a été observée au 1<sup>er</sup> semestre 2019, notamment à la DT et à la DO. Il ajoute que la LPM (Loi de Programmation Militaire) en cours donne des moyens conséquents à la DGA et qu'elle doit donc afficher une maîtrise de son budget et une réduction de ses coûts d'intervention. Pour le DRH il s'agit essentiellement de mesures de management qui ont été demandées comme la réduction du nombre de missionnaires, une vigilance accrue sur le montant des remboursements. A une question de la **CFDT** qui l'interroge sur les raisons de cette



augmentation au 1<sup>er</sup> semestre, le DRH répond qu'une étude est en cours et que la DGA informera les organisations syndicales à l'issue.

La **CFDT** partage tout à fait l'idée de maîtriser les budgets mais pas du tout la méthode utilisée par la DGA qui a consisté à prendre des mesures de réduction, impactant directement les missionnaires, alors que la raison de l'augmentation n'est à priori pas connue. La **CFDT** aurait bien quelques idées : les forfaits nuitées ont enfin été augmentés avec inéluctablement un impact sur les remboursements, la création de services verticalisés génère un besoin de se retrouver de temps en temps lors de sessions de cohésion où tout le personnel est en mission, l'état de certains de nos moyens d'essais nécessite d'aller faire nos essais à l'étranger générant aussi des frais conséquents ...

La 1<sup>ère</sup> mesure d'économie commune consiste à ne rembourser le repas du missionnaire que sur la base du repas administratif, qu'il ait pris son repas dans le privé ou dans un RA (restaurant administratif), dès lors qu'il aura eu la possibilité de prendre son repas dans un RA.

La **CFDT** s'inquiète de la tolérance associée à cette décision : sortie tardive de réunion, quid du repas du soir ? Un certain nombre de circonstances font qu'un agent peut choisir de se restaurer dans le privé comme par exemple, pour ne pas manquer son train. Les notes de services sorties dans les centres ne précisent rien de ce côté. La **CFDT** a rappelé qu'aucun texte réglementaire n'oblige un civil à se restaurer dans un restaurant administratif et que par conséquent ces nouvelles contraintes ne reposent sur rien et sont pas légales.

Concernant la PCD (Prise en Charge Directe des repas), dispositif découlant du Plan Famille voulu par la ministre, c'est un dispositif qui permet à un agent de ne pas avoir à avancer les frais de restauration lors d'une mission.

La **CFDT** dénonce l'obligation qui a été associée à ce dispositif localement. Certaines directions ont même décidé de ne plus rembourser les repas de mission pris dans un restaurant administratif si la PCD n'a pas été demandée préalablement à la mission. Ce dispositif doit être accessible au choix de l'agent, il ne faut pas confondre « incitation » et « obligation »

Après ces réponses aux propos liminaires des organisations syndicales l'ordre du jour est abordé.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La proposition de règlement intérieur, basé sur le modèle type de l'administration, est acceptée à l'unanimité.

## ELECTION DU SECRÉTAIRE

2 candidats ont été présentés : M. THUNE par la CGT et M. GESTIN par la CFDT.

C'est M. GESTIN qui est élu par 4 voix sur 6 (1 organisation syndicale n'ayant pas de représentant).

La **CFDT** assume sa place de 1<sup>ère</sup> organisation dans ce CHSCT et assurera le secrétariat durant les 4 ans du mandat.

## PROCHAINES RÉUNIONS

Les prochaines réunions de 2019 seront le 19 septembre et le 11 décembre.

## DIFFUSION DU PV

Les modalités de diffusion du PV (procès-verbal) sont reconduites. A savoir : diffusion aux autorités, aux membres et aux chefs d'organismes, chaque organisme utilisera ses propres méthodes de diffusion localement et le procès-verbal sera mis en ligne sur le portail TOTEM de la prévention.

Le précédent PV est accepté à l'unanimité.

## FORMATIONS DES MEMBRES

Les membres du CHSCT seront formés en 3 temps : 1<sup>er</sup> module de 2j en local ou en central au SPAC, un 2<sup>ème</sup> module d'1j à la main du président dont le contenu sera discuté puis un 3<sup>ème</sup> module de 2j externalisé dont le contenu sera aussi discuté en fonction des points d'intérêt du moment.

## SUITE DONNÉE AUX QUESTIONS

Concernant la charte, rédigée lors du précédent mandat, concernant l'utilisation des nouvelles technologies à la DGA. L'IGA Laurenson rappelle la parution d'une charte et d'une fiche synthétique qui l'accompagne. Les organisations syndicales soulignent que ces documents n'ont pas été présentés dans tous les organismes et dans les CHSCT alors que c'était la consigne. Le DRH demande un rappel et indique attendre les re-montées des centres pour voir s'il faut adapter ces documents.



Côté télétravail, un retour d'expérience sera réalisé au dernier CHSCT de l'année. Pour le reste, au regard des difficultés souvent rencontrées à la mise en place du dispositif, le DRH propose d'interroger la DRH-MD pour s'avoir si la fourniture d'une ligne mobile (plutôt qu'une connexion ADSL) dans l'attente de l'installation fixe voire même permanente est légale. Le sujet sera traité dans le mandat.

### RAPPORT ANNUEL SST 2018

Ce document est disponible sur le portail prévention de la DGA.

On observe une baisse du taux de réponse des chefs d'organismes, expliquée par l'absence de chargé de prévention dans certains d'entre eux. L'IGA Laurensou demande au bureau Prévention d'être plus incitatif quant à la remontée de ces indicateurs. Le bureau prévention nuance ce faible taux en indiquant que les audits locaux de centres réalisés permettent de vérifier que le travail est fait.

Une organisation syndicale en profite pour demander si l'effectif du métier Prévention est suffisant pour armer tous les centres. Le responsable métier, M. CHEVAL, répond que oui et souligne qu'il a été majoré plusieurs fois ces dernières années.

### QUESTIONS DIVERSES

Plusieurs questions sont posées sur des sujets déjà abordés lors de la réunion : missions, embasement, travail des sociétés extérieures, travailleurs isolés.

Pendant les échanges le sujet d'un éventuel

embasement de la DGA est évoqué. Le DRH indique que la DGA n'ira pas plus loin dans l'embasement, malgré ce qu'on entend de ci de là, seuls quelques transferts de budget ont lieu mais la DGA en reste responsable. Il rappelle que l'IM (instruction ministérielle) 144 dans son annexe 5 précise le périmètre d'embasement de la DGA. La seule nouveauté sera la rédaction d'une convention locale d'optimisation de la mise en œuvre des soutiens qui indique localement qui est responsable de quoi (signée entre DGA et GsBDD).

Au sortir de ces échanges 7 sujets de préoccupation sont retenus pour le mandat de ce CHSCT : les missions, les entreprises extérieures, les travailleurs isolés, présentation du nouveau marché RPS ALTEDIA, le management à la DGA, la transformation numérique et un retour sur les conclusions du groupe de travail créé pour observer la charge de travail des chargés de prévention.



***Un nouveau mandat se présente avec des sujets de travail intéressants. La Cfdt assumera la 1<sup>ère</sup> place que vous lui avez donnée lors des dernières élections de 2018.***

***La Cfdt était représenté par :***  
***Didier Daupé (DGA EV Cazaux)***  
***Stéphane Gestin (DGA TT Angers)***  
***Jean-Pierre Maller (DGA TT Bourges)***  
***Julien Vinatier (DGA TH Val de Reuil)***

***Paris, le 21 juin 2019***

## Déclaration Liminaire CHSCT R1 DGA du 18 juin 2019

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Depuis le début des années 80, le ministère a bénéficié de la transposition des lois Auroux qui instaurent au plus près des différents services et établissements, des comités d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail, compétents pour assumer le contexte industriel de nos organismes, qu'ils soient au sein de la Direction Technique, ou qu'ils relèvent des directions et services centraux de la DGA. Par extension, tous les services du Ministère des Armées et de la DGA employant des personnels civils ont été couverts par ces CHSCT.

Durant presque quarante ans, appuyés sur un dialogue social de qualité dans lequel la CFDT a pris toute sa place, ces instances ont trouvé leur maturité et prouvé leur efficacité. L'articulation entre les chefs d'organismes, les élus du personnel, et les chargés de prévention, a permis de voir émerger un outil efficace, au plus près des personnels et à l'échelle des organismes. Toutes les étapes depuis l'évaluation du risque, la prévention, jusqu'à la réparation, ont pu ainsi être couvertes.

Les missions de ces CHSCT demandent des compétences nombreuses et exigeantes dans les domaines les plus variés et les champs les plus complexes : législatifs et réglementaires, organisationnels, techniques, physiques, physiologiques, psychologiques... Leurs membres sont confrontés à une disproportion stupéfiante entre ces missions, les compétences nécessaires pour les atteindre et la réalité de leurs moyens. Malgré ces difficultés, cette instance s'est avérée être un lieu de discussion, d'analyse et de partage d'expériences qui a permis de faire converger efficacement les intérêts des personnels et de l'administration.

Mais dans le domaine des relations sociales, rien n'est jamais gagné... En parallèle, les restructurations, réorganisations, externalisations, changements de statuts et révolutions technologiques au sein de notre ministère ont entraîné une remise en cause sans précédent des conditions de travail des personnels. La numérisation galopante des fonctions et des activités, à l'image du déploiement de SI non fonctionnels ou de nouveaux moyens d'essais, doit être anticipée afin de ne pas être génératrice de RPS et de dysfonctionnements dans les équipes.

Aujourd'hui, avec la loi de « Transformation de la Fonction Publique », nos craintes portent sur la fusion des CT et des CHSCT, à laquelle est opposée la CFDT. Les membres des futurs CSA ne vont-ils pas se retrouver surchargés de dossiers ? Quel temps pourront-ils encore accorder aux questions de HST ? Ces dernières ne vont-elles pas devenir la dernière roue du carrosse du champ d'action de cette nouvelle instance ? Par ailleurs, la SST demande d'aller sur le terrain, d'être au plus près des personnels, des équipes et de leurs situations de travail. Avec cette nouvelle loi est-ce que les questions d'HST vont être renvoyées au CSA de BDD, rendant le commandant de la base de défense décideur mais qui n'a ni la responsabilité légale ni les moyens ? Ou bien au CSA centrale de la DGA qui risque rapidement d'être débordé et de multiplier les réunions ? Ou alors est-ce le moment pour la DGA de demander la création de CSA locaux pour ses sites compte tenu de leur activité de type industrielle ? Qu'elle est la position de la DGA sur ce sujet ? Nous demandons qu'au nom de la proximité des agents la DGA s'oppose à ce nouveau dispositif et s'accorde des moyens à la hauteur des enjeux : une meilleure prise en charge du temps nécessaire à la formation, du temps nécessaire pour répondre aux questions SST et à la prévention des risques professionnels.

Pour la CFDT, les objectifs de renforcement de la qualité de vie au travail, de la politique de santé au travail et de l'amélioration des conditions de travail dans l'ensemble des organismes, doivent être considérés par les différents employeurs comme un devoir, une responsabilité incontournable et, compte tenu de la situation actuelle, comme une priorité forte.

Au cours de cette réunion nous aimerions aussi aborder les sujets suivants :

- Cadmium : lors du dernier GT DT a été présenté le dispositif, mis en place à DGA/EV, pour les opérateurs évoluant en proximité de poussière cadmiée, agent CMR reconnu. Ce genre de connecteurs, utilisé dans l'aviation, pourrait être utilisé dans nos centres, tant sur les équipements testés que sur nos moyens d'essais. La CFDT demande si une vigilance particulière ou mieux un diagnostic a été demandé aux centres ?
- Priorité donnée aux questions de HST : exemple à DGA/MI où les dispositifs DATI, pour les travailleurs isolés, ont été déclarés interdits d'usage en raison de risques potentiels sur la sécurité de défense (car micros activables à distance). Ce cas montre à lui seul que la santé des personnels est souvent reléguée au second plan lors des arbitrages. Un GT local est créé mais pour le moment les agents ont perdu un moyen de protection. La CFDT demande qu'on rappelle aux directeurs de centres que la sécurité des personnels est une activité de service prioritaire pour laquelle ils sont responsables pénalement. Par ailleurs dans ce cas particulier, ne serait-il pas opportun qu'un dispositif agréé puisse être proposé aux centres pour éviter de telles situations ?
- Présence de la BSPP à Biscarosse : les derniers échanges semblaient rassurants mais plusieurs mois après, aucune décision finale ne semble avoir été prise ! La sécurité des essais est en jeu, où en est-on ?
- Amiante : Un guichet unique ministériel a été créé par la DRHMD le 2 mai dernier avec pour but de gérer les demandes d'indemnisation du préjudice d'anxiété lié à l'exposition à l'amiante durant la carrière de l'agent. Le dispositif repose sur l'utilisation d'une boîte mail fonctionnelle qui semble déjà saturée. Le risque est un délai de traitement accru de la demande de l'agent. La CFDT demande à la DGA d'intervenir pour que le dispositif soit plus réactif ou bien d'assurer le suivi des demandes de ses collaborateurs à son niveau.
- Frais de missions : sujet évoqué avec le Délégué en bilatérale, la CFDT s'oppose aux nouvelles directives restrictives en matière d'indemnisation des frais de mission et particulièrement des repas qui plus est sont différentes en application d'un site à l'autre. La CFDT demande donc la suppression de ces nouvelles mesures. Si les frais de missions de la DT ont explosé au 1<sup>er</sup> semestre, une étude doit être réalisée sur le sujet pour isoler la cause précise. La CFDT ne se contentera pas d'une réponse globale et privative de liberté pour les agents. Il ne faut pas confondre « incitation » et « interdiction » ! La réglementation sur le sujet n'a pas évolué. Nous vous rappelons par ailleurs que bon nombre d'essais et de contrats reposent sur l'envoi de personnels en mission et que la grogne générée fait que le volontariat pourrait en pâtir.

Pour les autres sujets nous interviendrons au cours de la présentation.

**Nous vous remercions de votre attention,**